

## > MUNICIPALITE

### REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller, intitulée  
« Des fontaines et des points d'eau pour combattre la canicule et améliorer la qualité de la vie en ville ? »

Renens, le 7 décembre 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 3 septembre 2020, Mme la Conseillère communale, Suzanne Sisto-Zoller interpellait la Municipalité sur la présence des fontaines et des points d'eau à Renens, en arguant l'utilité de ces derniers à rafraîchir la ville et offrir de l'eau aux enfants, à l'avifaune et autres animaux domestiques.

La Municipalité peut y répondre comme suit:

Lutter contre les îlots de chaleur en ville est une préoccupation de la Municipalité qui adopte plusieurs mesures allant dans ce sens. Notamment celles qui consistent à dégoudronner le sol là où c'est possible, à l'instar du trottoir de l'avenue du 24-Janvier et de l'entrée du Centre Technique communal. Elle préconise également l'augmentation de la masse végétale en ville, en ambitionnant une canopée couvrant le tiers de son territoire. De plus, la « charte des espaces publics » adoptée par la Municipalité cette année, ainsi que la « charte pour le climat et l'énergie des villes et des communes » signée en septembre 2020, répondent les deux à l'inquiétude d'une augmentation de la température en milieu citadin.

La Municipalité tient à expliquer les différentes raisons qui ont contribué à renoncer à certaines fontaines. En effet, au fil du temps, certaines infrastructures se sont dégradées et ne remplissaient plus leurs fonctions décoratives ou ludiques, notamment:

- les fontaines des jardins de l'Hôtel de Ville et de la Salle de spectacles ont été construites en concave avec un niveau d'eau à fleur du sol. L'étanchéité de ces deux bassins s'est dégradée et d'importantes quantités d'eau étaient ainsi gaspillées en sous-sol. Plusieurs études ont été faites afin de restaurer ceux-ci, mais la vétusté des installations ne permettait pas une simple réparation. Des montants ont été prévus au plan des investissements après les travaux du tram pour rénover la place devant l'Hôtel de Ville avec la réhabilitation d'une fontaine et/ou un point d'eau;
- les fontaines de la place de la Gare ont été enlevées pour réaliser les travaux de mises en séparatif, laisser la place au nouveau tracé routier et à la nouvelle place de la Gare sud. Une nouvelle fontaine composée de jets d'eau animera la place sud pour compenser leur retrait et offrir la présence de l'eau sur le site, avec l'installation de fontaines à boire des deux côtés de la gare;
- la fontaine de la Place du Marché, une œuvre de M. Tommasini datant de 1978, a également été arrêtée au vu de sa grande consommation d'eau, qui partait directement aux eaux claires. Cet arrêt avant le début des grands travaux du centre-ville est une mesure tant écologique qu'économique. Un groupe de travail a évalué les possibilités de réhabilitation de cette structure en béton coloré. Toutefois, au vu de son état dégradé, du fait qu'elle n'était plus branchée au réseau et qu'elle présentait des risques de chute pour les enfants qui y grimpaient, le préavis du groupe de travail est négatif. La Municipalité a donc décidé de retirer la fontaine et de l'éliminer, avec l'accord de la famille de l'artiste. L'histoire de cette fontaine sera toutefois documentée pour les archives de la Ville;

./.

- le petit bassin de la rue Neuve a été mis hors fonction, car mal conçu à la base. La terre et les cailloux obstruant régulièrement l'écoulement, son entretien était impossible à suivre;
- les bassins de la Vorsiaz ont également été aménagés avec des arbustes. En effet, de gros problèmes d'étanchéité ont été constatés, inondant régulièrement les garages souterrains de Arc et Renens;
- le bassin en béton de la Grange à Florissant n'a pas pu être conservé lors des travaux de rénovation du bâtiment et une fontaine à boire a été posée.

Hormis ces fontaines et points d'eau qui pour la plupart sont vétustes, la ville est équipée d'un certain nombre d'infrastructures ludiques, décoratives et écologiques dont voici une description exhaustive:

- deux grands étangs au parc des Paudex et parc de Broye remplissant une fonction écologique et répondant aux besoins de nombreux insectes et oiseaux;
- une mare à grenouille a été aménagée à l'orée du bois Cola;
- cinq fontaines sont en fonction dont deux au cimetière, une sur le promontoire du chemin de la Piscine, une au chemin du Carroz et une au parc Carl Sauter;
- un rond-point au carrefour Silo et Caudray est animé par trois jets d'eau;
- deux cailloux à eau près de la Volière et au parc des Paudex abreuvant l'avifaune;
- douze fontaines à boire sont réparties dans les parcs et promenades de la ville;
- un jeu d'eau pour enfants est installé au square de la Savonnerie.

D'autres aménagements sont prévus à court terme:

- une zone humide va être aménagée à proximité du collège du Léman;
- une fontaine à boire sera posée dans le réaménagement du parc de la Delèze;
- comme évoqué ci-dessus, une fontaine avec jets est projetée dans l'aménagement de la place sud et deux fontaines à boire sont prévues au nord et au sud de la Gare;
- la réhabilitation de la fontaine de la place du Village dans le concept Verdeaux-Village est prévue au plan des investissements. Les premières réflexions penchent pour un concept de bassin pouvant servir d'abreuvoir pour l'avifaune et les autres animaux domestiques;
- un grand bassin miroir sera aménagé sur la place de la coulisse à Malley-gare ainsi que deux fontaines à boire.

Si les fontaines sont effectivement en diminution ces derniers temps, les points d'eau en général sont plutôt en augmentation et de nombreux projets prévoient l'apport d'un point d'eau d'une manière ou d'une autre, mais toujours avec la perception écologique, la pose d'ecofontaines par exemple.

Pour répondre à l'interpellatrice, la Municipalité n'a pas une politique délibérée de diminuer l'eau en ville, mais il faut aménager ces infrastructures avec une conscience aussi écologique qu'économique. L'eau est une ressource à considérer comme un bien précieux.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller intitulée « Des fontaines et des points d'eau pour combattre la canicule et améliorer la qualité de la vie en ville ? ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre